

COMMUNE DE TOUSSON

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice 11

Présents 11

Votants 11

Convocation le : 21 Mai 2021

Affichage le : 29 Mai 2021

Séance du Jeudi 27 Mai 2021

L'an Deux Mil Vingt et Un, le 27 Mai à 19h00, le conseil municipal de la commune de Tousson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal transporté à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Michaël GOUÉ, Maire.

Présents : Michaël GOUÉ, Benoit HENRY, Aline MARCHESAN, Jean-Michel CARDINALI, Savinien COMBET, Nathalie HAEZEBAERT, Nathalie CHARBONNIER, Jean-Claude CABRAL. Brigitte PALFROY, Claire JOURDAIN, Ferdinand KOCH

Pouvoir : Néant

Absents excusés : Néant

Ouverture de la séance : 19h18.

Secrétaire de Séance : Nathalie Haezebaert

Le compte rendu de la séance précédente est accepté à l'unanimité.

2021 –15 Vente de la Maison, 46 rue de la Mairie

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, une offre pour la vente de la maison située au 46 rue de la Mairie à Tousson par Madame Bruneau et Monsieur Graux. L'usage du bien serait mixte, un commerce : Institut d'Esthétique au rez-de-chaussée, avec un logement à l'étage.
Le montant proposé est de 60 000 euros (vingt-mille euros).

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité, la délibération concernant la vente de la maison du 46 rue de la Mairie.

2021–16 Délibération concernant une demande de subvention pour l'achat du terrain 2bis rue des Tilleuls.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention, nommée « FER » : le fond d'équipement en milieu rural, a été déposée pour l'achat du terrain, 2 bis rue des Tilleuls, au Département.

En retour de cette demande, il a été notifié qu'une délibération, avec certaines mentions, manquée à la constitution du dossier :

« Madame/ Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural a pour objet l'achat d'un terrain pour la création d'un parking pour un montant d'achat estimé à 60 000 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'achat du terrain, 2 bis rue des Tilleuls à Tousson, pour la création d'un parking.

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,*
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de signature de la convention.*
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,*
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,*
- autorise le Maire à signer tous les documents afférents à la demande de subvention,*
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques (ou 80 % dans le cas des monuments protégés au titre du patrimoine, et plus si autorisation préfectorale)*
- certifie que la commune est propriétaire du bâtiment ou du terrain d'assiette de l'opération. »*

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité, la délibération concernant une demande de subvention pour l'achat du terrain 2bis rue des Tilleuls.

2021–17 Maîtrise d'ouvrage confiée au PNR.

Monsieur le Maire explique que suite à une demande d'aide au Parc du Gâtinais pour la réfection des mares de Tousson, la Mare rue de la Roncelette, fait partie du programme d'actions en faveur des zones humides de l'année de 2021.

Il a été proposé par le PNR la réhabilitation suivante :

- Favoriser un espace en eau par le reprofilage de la mare et la pose d'un liner imperméable en conservant les capacités de rétentions de l'ouvrage.
- Le tour de la Mare serait paysagé et végétalisé.

La prise en charge de la réhabilitation de la Mare serait prise à 100% par le PNR grâce aux dotations de la Région, des Départements, de l'Etat dans le cadre du volet biodiversité du plan de relance.

Monsieur le Maire informe que la Mare, rue de Maisse vient d'être inscrite dans le même programme et fera partie du programme 2022.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité, la délibération concernant la Maîtrise d'ouvrage confiée au PNR

Sécurisation de la Place du Carcan

Après consultation du Département, Monsieur le Maire propose de sécuriser la Place du Carcan, soit le carrefour reliant la rue de la Mairie, la rue de Maisse, la rue des Tilleuls et la rue de Préaux par la mise en place de panneaux Stop, afin de faire ralentir les automobilistes et de limiter la confusion actuelle du carrefour.

Il serait question de poser 3 panneaux Stop :

- Rue de la Mairie
- Rue des Tilleuls
- Rue de Maisse

L'aménagement aux abords du carrefour sera mis à l'étude, et des essais provisoires vont être mis en place afin de garder une circulation fluide.

L'achat et la mise en place des panneaux Stop peuvent faire l'objet d'une demande de subvention dans le cadre du reversement des Amendes de Police aux communes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité, la Sécurisation de la Place du Carcan

2021-18 Convention Visiocom

Monsieur le Maire et Jean Michel Cardinali soumettent au conseil municipal une proposition de convention avec la Société Visiocom.

Celle-ci aurait pour but la mise en place d'un panneau d'information lumineux aux abords de la boucherie ainsi que deux panneaux non lumineux, rue de la Roncelette et rue des Tilleuls.

Les deux panneaux, rue de la Roncelette et rue des Tilleuls auraient une face publicitaire et une face pour la Mairie.

Il est proposé par les Conseillers d'y afficher un plan des chemins GR ou une boucle équestre par exemple.

Les faces publicitaires des panneaux rentabiliseraient l'opération ce qui reviendrait à aucun frais pour la commune.

Monsieur Le Maire informe que deux nouveaux panneaux d'affichage ont été mis en place sous l'abri de bus en faveur des associations.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité, la Convention Visiocom

2021-19 Délibération : Redevance d'occupation du domaine public due par Enedis

Le Conseil Municipal, vu l'article R2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par Enedis, considérant la population de la commune

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide de fixer le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public au taux maximal soit un montant de 215 euros. (153€ x 1.4029)
- Dit ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

Vote à l'unanimité, la Délibération : Redevance d'occupation du domaine public due par Enedis

2021-20 Délibération : Reprise de la délibération du 25 Mai 2020 : Délégations de compétences du Maire

Suite à une demande du bureau des finances locales de la Sous-Préfecture de Seine-et-Marne, La délibération du 25 Mai 2020 concernant les délégations de Monsieur le maire doit être modifiée pour être conforme au code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité, la Délibération : Reprise de la délibération du 25 Mai 2020 : Délégations de compétences du Maire

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Informe le Conseil Municipal que l'entreprise Seine et Marne Numérique a été relancée au sujet de l'installation de la fibre, rue de Maisse.
- Porte à connaissance que Fabien Claereboudt a abandonné son poste d'adjoint technique et ne fait plus parti du personnel de la Mairie.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire, déclare la séance levée à 20h07.

Le Maire
M. GOUÉ

La Secrétaire
Nathalie Haezebaert

